



COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5

Du 2 décembre 2025 – DELIBERATION N° 14

**Création et Dénomination des voies privées à la demande des riverains -
Chemin du Bois de Pins - Impasse du Bois de Pins**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, M. Manuel FERNANDES, Mme Christelle GAOUYER, Mme Patricia GESLAND, M. Laurent GUILLON, M. Jean-Jacques HILLION, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER, M. Richard KLEIN, Mme Christine LASTENNET, Mme Guylaine LECESNE, Mme Danièle LE GUERRANNIC, Mme Martine LODE, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sylvain HASCOËT ayant donné pouvoir à Madame Christine LASTENNET

Absents excusés : M. Erwan ANDRIEUX, Mme Stéphanie GILLARD, Mme Diane GRIFFO, Mme Sophie RAZET, Mme Célia SCHMIDT

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques HILLION

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité des services publics numériques, le Plan « France Très Haut Débit » vise à proposer un accès à internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations installés sur le territoire français au plus tard en 2022.

La mise en place de ce plan peut se heurter à l'absence d'adressage précis. En effet, les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas d'identifier précisément un bien immobilier, condition Indispensable à son raccordement à la fibre optique.

De ce fait, les communes sont invitées à prendre des délibérations afin de créer des voies nouvelles et/ou numéroté ces voies. A réception de ces délibérations, les services de la Direction départementale des finances publiques procèdent à l'intégration de ces adresses dans les applications dédiées et à la mise à jour du plan cadastral.

Outre la desserte par la fibre, l'adressage précis a un intérêt pour les services de secours, les services de livraisons de colis, les GPS, ...

Madame le Maire expose que suite à saisine par des riverains les créations et dénominations suivantes sont envisagées.

Création et Dénomination des voies privées à la demande des riverains

Chemin du Bois de Pins :

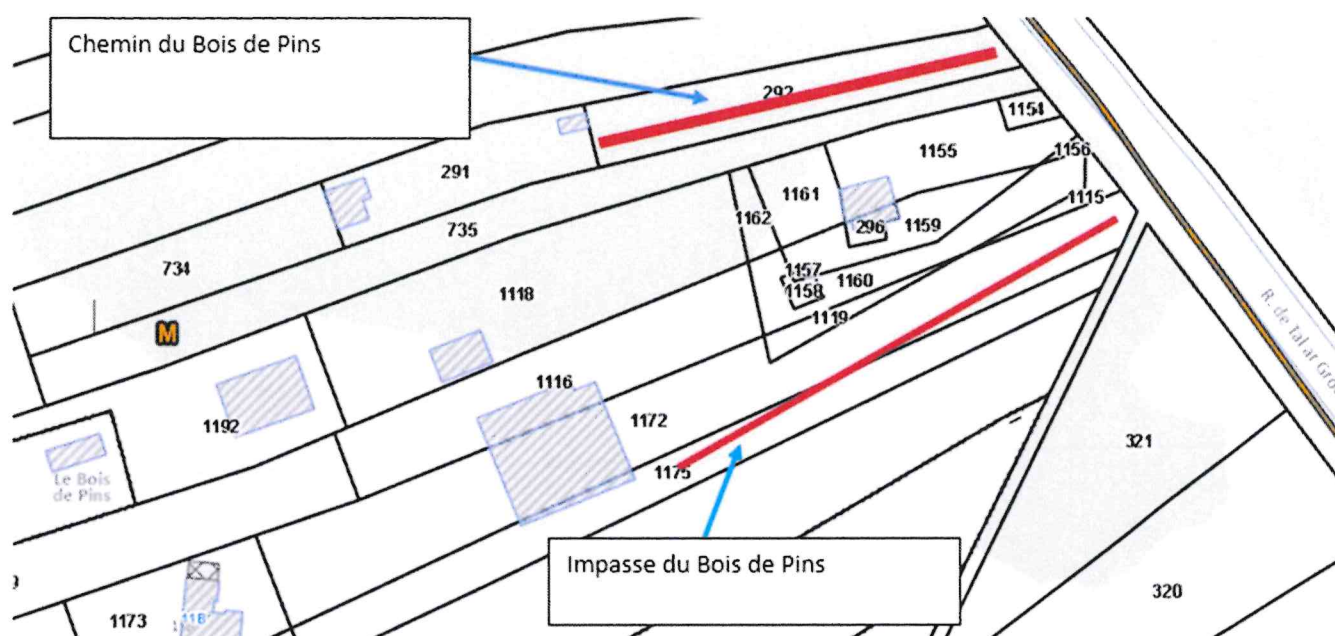
Début de la voie, intersection avec la route départementale 63 et la parcelle M292

Fin de voie, début et fin parcelle M292

Impasse du Bois de Pins :

Début de la voie, intersection avec la route départementale 63 et la parcelle M1172

Fin de voie, parcelle M1175



Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la création et dénomination des voies privées à la demande des riverains - Chemin du Bois de Pins - Impasse du Bois de Pins.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine LASTENNET

